

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU 11 SEPTEMBRE 2014**

Conseil Municipal convoqué par courriel le 05/09/2014 - Date d'affichage de la convocation : 05/09/2014.

Présidence : M. Jacques WEIBEL.

Secrétaire de séance : M. Alex BORNES.

Participants : M. Jacques WEIBEL, M. Robert DARIEN, Mme Sylvie RIVAUD,
Mme Cathy LUTRAT, M. Alex BORNES, M. Emmanuel DAVID, Mme Sylvie REBRÉ,
M. Jean-André CAHUZAC, Mme Sonia LABSY, M. Patrick RIVARD,
M. René BONNET, Mme Clara PICHOT, M. Alain BONDON.

Absentes excusés : Mme Gwenaëlle LE CREURER (Pouvoir donné à Mme Cathy LUTRAT).
Mme Déborah KEROUREDAN (Pouvoir donné à M. Robert DARIEN).

Points inscrits à l'ordre du jour :

1 - Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2014.

2 - Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).

3 - Travaux communaux.

4 - Affaires scolaires.

5 - Urbanisme, environnement, eau, assainissement.

6 - Affaires administratives, financières, foncières et personnel communal.

7 - Information – communication – interventions diverses.

8 - Dates à retenir.

Début de la séance : 20h05.

1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2014

Délibération n°2014_75

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2014 a été diffusé aux élus municipaux par courriel, affiché dans les panneaux municipaux et mis en ligne sur le site internet municipal www.aunay-sous-auneau.fr rubrique « la vie municipale/réunions » le 11 juillet 2014.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2014 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2014-353	1-4	Autres contrats	08/07/2014	Acceptation de l'indemnité de sinistre de 1955,09 € proposé par ELEX CENTRE PAYS DE LOIRE suite au sinistre du 28 avril 2014 au Foyer Communal.
2014-354	2-3	Droit de préemption Urbain	25/07/2014	La commune ne porte pas son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AD n°110 et 111.
2014-355	1-4	Autres contrats	10/07/2014	Acceptation du devis du Cabinet BLONDEAU, Géomètre pour la réalisation des plans intérieurs des bâtiments communaux pour un montant de 1800 € TTC (Dépense d'investissement).
2014-356	1-4	Autres contrats	29/07/2014	Avenant au contrat parc des véhicules pour l'assurance de la remorque PRO-ALP.
2014-357	2-3	Droit de préemption Urbain	25/08/2014	La commune ne porte pas son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AD N° 220.

3 – TRAVAUX COMMUNAUX

A - LE COTEAU DES FOURNEAUX

Rapporteurs : M. Robert DARIEN et M. Jacques WEIBEL

Messieurs WEIBEL et DARIEN rendent compte au Conseil Municipal du suivi du programme :

- Les travaux de finalisation des panneaux de signalétique sont en cours.
- Le constat de reprise des végétaux sera réalisé prochainement.
- L'Entreprise JULIEN et LEGAULT a repris les travaux des phases 2A et 2B après les congés.
- Le Conseil Municipal reçoit communication du courriel du Syndicat du Pays de Beauce au sujet des conditions de financement de la phase 3 prévue pour les travaux aux abords de l'étang de pêche. L'actuel contrat de pays ne disposera probablement pas des crédits suffisants et il sera peut-être judicieux de prévoir ce programme dans le prochain contrat qui entrera en vigueur en 2015. Un point sera fait lors de la prochaine réunion au Syndicat du Pays de Beauce.
- Les animations au city stade avec la Société Transalp devront être planifiées. Il est rappelé que ces animations sont prévues dans le marché de l'entreprise.

B - TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA GTB

Rapporteurs : M. Alain BONDON et M. René BONNET

Monsieur Alain BONDON informe l'assemblée municipale que les travaux sont en phase finale : une réunion de présentation du logiciel est programmée.

Compte tenu de l'intérêt de ces travaux qui permettront de réaliser des économies sur les factures de l'énergie électrique, une extension du dispositif au restaurant scolaire et à la bibliothèque sera prévue.

C - SÉCURITÉ ROUTIÈRE – TRAVAUX DE VOIRIE

Rapporteurs : M. Jacques WEIBEL et M. Alex BORNES

Le Conseil Municipal est informé :

- Que les travaux pour modifier le sens de la signalisation « stop » au carrefour de Bretonvilliers ne pourront être réalisés par le Conseil Général qu'à la fin de l'année.
- Que pour limiter la vitesse des véhicules venant d'Auneau à l'entrée de la commune, les services départementaux suggèrent la pose de panneaux « stop » rue du Grand Mont au droit de la rue de la Laiterie. Le Conseil Municipal est d'accord pour cette solution qui est à la fois efficace et économique.
- Des travaux réalisés par le Conseil Général pour la réfection de la RD 116. Il doit être rappelé que la vitesse des véhicules est limitée à 50km/h pour éviter tout accident. Les malfaçons constatées seront signalées au Conseil Général.
- Qu'il est urgent de faire réaliser des devis pour les petits travaux de voirie programmés au budget 2014.
- Des dispositions qui seront prises pour la mise en place d'une interdiction de stationner dans le virage de la place de l'Eglise.
- De la rencontre prévue avec les services départementaux pour la sécurité au niveau du Hameau de Chenevelle.

D – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteurs : M. Alain BONDON et M. René BONNET

Conformément aux accords conclus avec le SDE28, les travaux de rénovation de l'éclairage public ont débuté. Il est rappelé que ces travaux consistent à remplacer les lampes à vapeur de mercure qui ne seront bientôt plus commercialisées par des lampes de source « sodium haute pression ». Ce programme doit permettre :

- D'améliorer le confort visuel répondant aux normes d'éclairage.
- De réaliser des économies d'énergie.
- De diminuer le CO2 rejeté dans l'atmosphère.
- De garantir la fiabilité du réseau, les nouvelles lampes ayant une durée de vie plus importante.

Monsieur le Maire demande d'étudier avec le SDE28 la rénovation et la mise aux normes des armoires électriques de la commune.

4 - AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Sylvie RIVAUD

A - LE POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE ET LES RÉFLEXIONS EN COURS POUR AFFINER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ÉLÈVES DANS LE CADRE DE LA RÉFORME SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Mme Sylvie RIVAUD, Adjointe déléguée, fait le point sur la rentrée scolaire avec la réforme des rythmes scolaires qui se mettait en place. Cette rentrée s'est globalement bien déroulée. Elle rappelle que la commune avait pris les dispositions pour organiser les activités périscolaires le vendredi après-midi, mais que dans le cadre de la réflexion intercommunale, cette compétence a finalement été prise par la communauté de communes. Le prix initialement prévu à 5 € par vendredi après-midi et par élève a été fixé à 2,50 €.

Concernant les activités proposées dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) du vendredi après-midi, la Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise a confié par délégation cette prestation à PEP28. Pour l'école élémentaire 36 élèves ont été pris en charge le premier vendredi après-midi. Les animateurs ont proposé aux enfants de faire part de leurs souhaits pour les types d'activités à mettre en place. 3 ateliers ont été organisés : activités jardinage, danse et sports sur le terrain multisports.

24 élèves étaient inscrits aux TAP à l'école maternelle. Pour ne pas perturber les enfants de petite et de moyenne sections, la sieste a été maintenue.

Concernant l'accueil des élèves qui déjeunent à la cantine scolaire le mercredi midi sans être inscrits au centre de loisirs, une réflexion s'impose compte tenu des problèmes d'organisation et de manque de personnel. Dans le

périmètre de la communauté de communes, seule la commune d'Aunay-sous-Auneau propose ce service dans le cadre d'une phase d'expérimentation.

Un point sera fait prochainement avec les agents du service afin de trouver des solutions. L'incidence financière de ce service supplémentaire qui concerne moins de 15 enfants devra être examinée attentivement.

Le personnel communal doit être félicité pour son implication, sa disponibilité et son souci de s'adapter à cette réforme compliquée au service des familles en collaboration avec la direction du centre de loisirs. Les animateurs de PEP28 qui se sont aussi investis dans ce projet doivent également être félicités.

Une circulaire municipale sera adressée aux familles (avec les fiches d'inscription de la cantine du mois d'octobre) afin d'apporter les compléments d'information utiles aux parents.

Il sera rappelé aux parents que les commandes des repas se fait au mois et qu'il est impossible de décommander sauf cas très exceptionnels conformément au règlement municipal.

B – BILAN FINANCIER DES BUDGETS ACCORDÉS AUX ÉCOLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014 ET BUDGETS 2014/2015

Délibération n°2014_76

Le Conseil Municipal prend connaissance des bilans financiers des budgets accordés aux écoles pour l'année scolaire 2013/2014 résumés comme suit :

BILAN ÉCOLE PRIMAIRE 2013-2014

BUDGETS	SOMMES ALLOUÉES	SOMMES DÉPENSÉES	
FONCTIONNEMENT (50 € x 125 élèves) Fournitures + Photocopies	6 250,00 €	6 046,53 €	203,47 €
DIRECTION (Forfait)	200,00 €	162,21 €	37,79 €
LANGUES (Forfait)	100,00 €	48,00 €	52,00 €
CONSOMMABLE (Forfait)	600,00 €	456,43 €	143,57 €
MATERIEL PEDAGOGIQUE (Forfait)	1 000,00 €	969,01 €	30,99 €
TOTAL	8 150,00 €	7 682,18 €	467,82 €

BILAN ÉCOLE MATERNELLE 2013-2014

BUDGETS	SOMMES ALLOUÉES	SOMMES DÉPENSÉES	
FONCTIONNEMENT (40 € x 78 élèves) Fournitures + photocopies	3 120,00 €	3 105,49 €	14,51 €
DIRECTION (Forfait)	200,00 €	57,67 €	142,33 €
MATERIEL PEDAGOGIQUE (Forfait)	2 000,00 €	2 968,18 €	- 968,18 €
TOTAL	5 320,00 €	6 131,34 €	- 811,34 €

Il est proposé de reconduire pour l'année scolaire 2014/2015 les conditions d'octroi des budgets des écoles mais de minorer du montant du budget matériel pédagogique de l'école maternelle, la somme correspondant au déficit enregistré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Prend acte des bilans financiers des budgets accordés aux écoles pour l'année scolaire 2013/2014.
- Dit que le solde négatif enregistré sur le budget matériel pédagogique de l'école maternelle sera repris au budget 2014/2015.
- Fixe les budgets pour l'année scolaire 2014/2015 comme suit :

ÉCOLE MATERNELLE

- Budget fournitures de 40 € / élève.
- Budget de 2 000 € pour l'achat de matériel pédagogique moins le déficit 2013/2014 de 968,18 € soit 1031,82 €.
- Budget de 200 € pour la direction.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

- Budget fournitures de 50 € / élève.
- Budget de 1 000 € pour l'achat de matériel pédagogique.
- Budget de 200 € pour la direction.
- Budget de 100 € pour les langues vivantes.

5 – URBANISME, ENVIRONNEMENT, EAU, ASSAINISSEMENT

Rapporteurs : M. Robert DARIEN et M. Jacques WEIBEL

A – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE PUBLIQUE RUE JACQUES SEVESTRE EN VUE DE LA RÉALISATION DU LOTISSEMENT DE LA FONCIÈRE DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

La commission MAPA s'est réunie le 3/09/2014 pour l'ouverture des plis. La prochaine réunion de la commission est prévue le 23/09/2014 pour la restitution de l'analyse des offres par le maître d'œuvre.

Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, il y aura lieu de retenir les entreprises et d'approuver la convention pour la participation aux voies et réseaux à la charge de la Foncière de la Vallée de Chevreuse.

B – LOTISSEMENT SAEDEL RUE DE L'ORME

Délibération n°2014_77

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié par un contrat d'aménagement signé le 12 juin 2009 la réalisation du lotissement « Le Petit Mont » rue Hélène DELANGLE/ Rue de l'Orme à la Société d'Aménagement et d'Équipement du Département d'Eure et Loir (SAEDEL).

Conformément à l'article L300-5 du code de l'urbanisme, le Président de la SAEDEL a adressé à la collectivité le compte rendu annuel de l'exercice 2013 reçu le 16 juillet 2014.

Monsieur le Maire a transmis aux élus municipaux un exemplaire de ce dossier comprenant :

- Une note de conjoncture.
- Le bilan prévisionnel actualisé au 31/12/2013.
- Le plan de trésorerie prévisionnel.
- Le tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés prend acte et approuve le compte rendu annuel de l'opération à la date du 31 décembre 2013.

C – RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR RELATIF À L'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PARC ÉOLIEN D'ALLAINVILLE AUX BOIS

M. Robert DARIEN, Adjoint délégué, commente le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique conjointe qui s'est déroulée du 2 juin au 4 juillet 2014 concernant la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée au titre de l'environnement et le projet d'exploitation d'un parc éolien à Allainville-aux-Bois.

Les autorités militaires ont donné dans un premier temps un avis favorable, puis elles ont revu leur position prétextant un projet d'extension des zones de manœuvres aériennes. Cet avis défavorable semble contesté par le commissaire enquêteur. Le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Environnement ne partageraient pas les mêmes vues sur ce dossier.

Il convient de rappeler que les autorités militaires avaient émis un avis défavorable au programme d'extension du parc éolien de Roinville sous Auneau. Il convient d'être attentif à l'évolution de ce dossier pour s'assurer de la cohérence des décisions qui seront prises.

6 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES, FONCIÈRES ET PERSONNEL COMMUNAL

A – SUPPRESSION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES NOUVELLES PROPRIÉTÉS BATIES SUR LA PART COMMUNALE

Rapporteur : M. Jacques WEIBEL

Délibération n°2014_78

Monsieur le Maire rappelle que les communes sont mises à contribution dans des conditions importantes dans le cadre du plan d'économie imposé par l'Etat alors que celui-ci continue de leur transférer de nouvelles charges non compensées.

Cette situation inacceptable impose aux communes de rechercher de nouvelles ressources.

Aussi, Monsieur le Maire a communiqué au Conseil Municipal une circulaire de la Direction Générale des Finances Publiques commentant la possibilité de supprimer l'exonération de deux ans de la part communale de la taxe foncière accordée sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles affectées à l'habitation.

Il propose au Conseil Municipal de délibérer sur le maintien ou la suppression de cette exonération temporaire.

Les délibérations portant suppression de cette exonération doivent être prises par les collectivités avant le 1^{er} octobre pour être applicables l'année suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôt, et notamment son article 1383,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide de supprimer, pour la part revenant à la commune, l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les locaux à usage d'habitation

- Précise que la suppression de cette exonération sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2015

La présente délibération sera transmise aux services préfectoraux et au service Fiscalité Directe Locale de la Direction Départementale des Finances Publiques.

B – REMPLACEMENT DE L'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE EN CHARGE DE LA BIBLIOTHÈQUE, PLACÉ EN DISPONIBILITÉ

Rapporteur : Mme Cathy LUTRAT

M. Julien MATHONNET a été nommé dans le cadre d'un contrat d'une durée d'un mois avant la validation d'une délibération par le Conseil Municipal pour assurer le remplacement de l'agent titulaire placé en disponibilité pour raisons familiales.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer dans un premier temps un emploi contractuel de 12 mois afin de réfléchir à la réorganisation du travail de la bibliothèque municipale. Monsieur Alex BORNES s'interroge sur l'intérêt de proposer un délai de 12 mois contractuel. Il est précisé que ce délai permettra de simplifier la gestion administrative de l'emploi créé qui peut évoluer et de laisser une certaine souplesse notamment dans l'hypothèse où certaines activités de la bibliothèque seraient proposées dans le cadre du Temps d'Activités Périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acter en la forme administrative la délibération suivante permettant le recrutement d'un agent non titulaire.

Délibération n°2014_79

Il est rappelé que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant qu'en raison du départ de l'agent titulaire dans le cadre d'une disponibilité pour raisons familiales, et considérant la nécessité de réfléchir à la réorganisation du travail de la bibliothèque municipale, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015. Cet agent sera chargé de la gestion de la bibliothèque municipale en collaboration avec les bénévoles impliquées dans l'organisation

Il est donc proposé au Conseil Municipal la création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, par 14 voix pour et une abstention (M. Alex BORNES) :

- Accepte la création d'un emploi contractuel pour accroissement temporaire d'activité sur la base du grade d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe à temps incomplet du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015 pour une durée hebdomadaire de travail de 17,74/35^{ème} annualisés.

- Décide que la rémunération est fixée au niveau du 1er échelon de l'échelle 3 de la grille indiciaire de la fonction publique.

- Habilite l'autorité territoriale à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

C – ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL N°27 DIT « DES PENTES » ET ACHAT DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC N°298 « LES FOURNEAUX »

Rapporteur : M. Robert DARIEN

Délibération n°2014_80

Monsieur Robert DARIEN, Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'environnement rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 22 mai 2014 a décidé de lancer une enquête publique en vue de l'aliénation du chemin rural n°27 dit « des Pentes » en compensation de la parcelle cadastrée section AC n°298 appartenant à Monsieur Daniel GARENNE, dans le cadre de l'aménagement du site « Le Coteau des Fourneaux ».

Cette enquête publique est justifiée par la nécessité de confirmer que le chemin rural n°27 présente une désaffectation de fait dans la mesure où celui-ci se trouve enclavé au milieu de plusieurs parcelles de M. GARENNE et ne dessert aucune propriété riveraine.

Il rappelle que conformément aux dispositions du code rural, ce chemin rural ne peut faire l'objet d'un échange, mais d'une aliénation après enquête publique dans les conditions définies par les articles R141-4 à R 141-9 du Code de la Voirie Routière.

Le Conseil Municipal est informé que l'enquête publique a été réalisée du 20 juin au 8 juillet 2014 et que les conclusions du commissaire enquêteur sont favorables pour l'aliénation du chemin rural n°27, considérant l'absence d'affectation de fait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Vu le Code Rural,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu les conclusions favorables du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique réalisée du 20 juin au 8 juillet 2014,

- Donne son accord pour l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section AC n°298 « Les Fourneaux ».

- Donne son accord pour l'aliénation du chemin rural n°27 dit « Des Pentes » en compensation de la parcelle cadastrée section AC n°298.

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour l'engagement de toutes les formalités administratives relatives à ce dossier et la signature des différents actes.

- Dit que les actes notariés seront confiés à l'Etude Notariale d'Auneau.

D – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2013 DE LA CCBA

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriale, le compte rendu d'activité 2013 de la Communauté de Communes de la Beauce Alnéoise a été transmis à tous les élus municipaux.

Ce document n'appelle pas d'observation particulière.

E – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA VOISE ET DE SES AFFLUENTS

Rapporteur : M. Robert DARIEN

Délibération n°2014_81

Par un courrier reçu le 26 août 2014 le Syndicat Mixte de la Voise et de ses Affluents sollicite ses communes membres pour valider la modification de l'article 3 des statuts concernant le changement de siège social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le changement de siège du Syndicat Mixte de la Voise et de ses Affluents qui sera fixé désormais à GALLARDON, 1 Chemin de Paris.

F – RAPPORT FORMALISÉ CONCERNANT LE BUREAU DE POSTE D'AUNAY SOUS AUNEAU

Rapporteur : M. Jacques WEIBEL

Délibération n°2014_82

Monsieur le Maire a transmis au Conseil Municipal le diagnostic partagé rédigé par La Poste suite à la rencontre du 17 juillet 2014 et le rapport formalisé adressé 31 juillet 2014.

Le rapport formalisé précise que La Poste a décidé de maintenir l'amplitude horaire d'ouverture du Bureau de poste à 13h30 en 2015 :

- Du mardi au vendredi de 9h à 12h.
- Le samedi matin de 10h45 à 12h15.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le maintien des horaires d'ouverture du bureau de poste d'Aunay-sous-Auneau en 2015 :

- Du mardi au vendredi de 9h à 12h.
- Le samedi matin de 10h45 à 12h15.

Soit une amplitude hebdomadaire de 13h30.

G – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE JACQUES SEVESTRE

Rapporteur : M. Jacques WEIBEL

Délibération n°2014_83

Monsieur le Maire rappelle que le programme d'aménagement de la rue Jacques SEVESTRE dans le cadre du lotissement privé de la Foncière de la Vallée de Chevreuse, fera l'objet d'une inscription budgétaire, la commune assurant la maîtrise d'ouvrage sur le domaine public. Il rappelle que ce programme sera totalement financé par le lotisseur dans le cadre de la Participation pour Voies et Réseaux (PVR).

Afin de régler la facture relative à la publication de la consultation des entreprises au BOAMP, il propose l'approbation de la Décision Modificative n°2 permettant d'ouvrir les crédits suivants au budget général :

Dépense	2151	1000 €
Recette	1336	1000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la décision modificative n°2 au budget général :

<i>Dépense</i>	<i>2151</i>	<i>1000 €</i>
<i>Recette</i>	<i>1336</i>	<i>1000 €</i>

H – NOMINATION D'UN ÉLU « CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

Rapporteur : M. Jacques WEIBEL

Délibération n°2014_84

Monsieur le Maire communique en séance la lettre de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir en date du 3 juin 2014 sollicitant la nomination d'un élu municipal « correspondant sécurité routière ». Cet élu a vocation à être l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux pour la diffusion des informations relatives à la sécurité routière en partenariat avec l'Association des Maires.

Le Conseil Municipal, décide de nommer M. Alex BORNES pour remplir cette fonction de « correspondant sécurité routière ».

7 – INFORMATIONS COMMUNICATIONS – INTERVENTIONS DIVERSES

Rapporteur : Mme Cathy LUTRAT

Informations – Communications

- Madame Cathy LUTRAT, Adjointe déléguée, informe l'assemblée municipale que les travaux de mise à jour du site internet sont en cours, en partenariat avec le prestataire.
- La diffusion du prochain Fil des Jours est programmée le 29 septembre.
- Le nouveau plan-guide de la commune est présenté. Celui-ci sera distribué avec le Fil des Jours.

Communications de :

- Lettre de remerciements du Centre Omnisports Tir UFOLEP pour la présence de la municipalité aux portes ouvertes du 14 juin 2014.
- La coupure de presse de l'Echo Républicain en date du 27 août 2014 relatant la vandalisation de la tombe de l'ancien député François-André ISAMBERT, natif d'Aunay-sous-Auneau, au cimetière Montmartre à Paris.

Communications diverses

- Madame Cathy LUTRAT rappelle au Conseil Municipal que le repas des seniors organisé par le CCAS se déroulera le dimanche 19 octobre 2014 au Foyer Communal. Les élus municipaux sont invités à participer et à apporter leur contribution à l'organisation de cette manifestation.
- M. Jean-André CAHUZAC, suite au passage d'une intervenante des Monuments Historiques, informe de la proposition de classement de deux objets de culte. Il indique également la nécessité d'intervenir auprès de l'Architecte des Bâtiments de France pour le problème d'humidité. Il est rappelé que seul l'Architecte des Bâtiments de France est responsable de cette situation, car lors des travaux de réfection de la couverture de l'église, il avait exigé la pose de tuiles plates vieilles (qui se sont avérées poreuses) et la suppression des gouttières. Il apparaît clairement aujourd'hui que ces décisions malheureuses nuisent à la conservation du bâtiment. Un courrier sera adressé au service compétent. Il sera rappelé que pour ce programme, l'Etat a assuré les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage et que la commune a apporté sa contribution financière dans le cadre de fonds de concours.
- M. Robert DARIEN indique qu'une importante fuite d'eau a été détectée sur l'immeuble communal 3 rue de la poste. Véolia est intervenu.
- Mme Sylvie REBRÉ sollicite la possibilité pour l'association Multidanse de disposer de la salle du foyer communal le mardi de 16h30 à 20h (au lieu du mercredi).

8 – DATES À RETENIR

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

- Jeudi 9 octobre 2014 à 20h00 (réunion du CCAS à 18h30).
- Mardi 18 novembre à 19h00.
- Jeudi 18 décembre 2014 à 20h00 (réunion du CCAS à 18h30).

Autres dates à retenir :

- Mercredi 17 septembre à 18h30 à la Mairie : Réunion de la commission information-communication pour le Fil des Jours qui couvrira la période d'octobre à décembre 2014.
- Jeudi 18 septembre 2014 à 9h30 : Visite des locaux communaux par le médecin du travail.
- Jeudi 18 septembre 2014 à 18h30 au siège du SIVOS à Auneau : Réunion de bureau.
- Samedi 20 et dimanche 21 septembre 2014 : Journées du patrimoine.
- Lundi 22 septembre 2014 à 9h30 à la mairie : Réunion de la commission scolaire concernant le fonctionnement de la cantine scolaire.
- Mardi 23 septembre 2014 à 10h à la mairie : Réunion de la commission MAPA pour la restitution de l'analyse des offres pour le programme d'aménagement de la rue Jacques SEVESTRE.
- Mardi 24 septembre 2014 à 19h à la Mairie : Réunion de la commission urbanisme, environnement, cadastre consacrée au classement des chemins ruraux.
- Dimanche 28 septembre 2014 de 9h à 15h à la Préfecture de Chartres : Elections sénatoriales.
- Lundi 29 septembre 2014 à 18h30 à Voves : Réunion de bureau du Syndicat du Pays de Beauce.
- Mardi 30 septembre 2014 à 10h à la Préfecture : Commission de sécurité pour le terrain utilisé par l'association Move 28.
- Mardi 30 septembre 2014 à 18h à Ouarville : Réunion du bureau du SICTOM puis assemblée générale à 20h30.
- Mardi 7 octobre 2014 à 10h : Visite des installations communales avec l'assureur de la commune.
- Jeudi 9 octobre 2014 à 10h à la mairie : Réunion de travail trimestrielle avec Véolia consacrée au suivi des dossiers eau et assainissement.
- Jeudi 9 octobre 2014 à 18h30 à la Mairie : Réunion du CCAS.
- Jeudi 9 octobre 2014 à 20h à la mairie : Réunion du Conseil Municipal.
- Samedi 11 octobre 2014 : Congrès départemental des Maires d'Eure et Loir à Nogent le Rotrou.
- Samedi 11 octobre 2014 à 19h30 au Foyer Communal : Soirée « années 70 » organisée par le Comité des Fêtes.

La séance est levée 22h15.

Le secrétaire de séance

Vu le Maire d'Aunay-sous-Auneau

Alex BORNES

Jacques WEIBEL

PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL

«www. aunay-sous-auneau.fr »

Rubrique « La vie municipale/le Conseil Municipal/procès verbaux des réunions du Conseil Municipal »

LE 19 SEPTEMBRE 2014

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL ET DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU 11 SEPTEMBRE 2014**

N° D'ORDRE	NOMENCLATURE		DÉLIBÉRATION	RAPPORTEUR
	CODE	LIBELLE		
2014_75	5.2	Fonctionnement des assemblées	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2014	J. WEIBEL
2014_76	7.1	Décisions Budgétaires	BILAN FINANCIER DES BUDGETS ACCORDÉS AUX ÉCOLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014 ET BUDGETS 2014/2015	S. RIVAUD
2014_77	8.4	Aménagement du territoire	LOTISSEMENT SAEDEL RUE DE L'ORME	J. WEIBEL
2014_78	7.2	Fiscalité	SUPPRESSION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES NOUVELLES PROPRIÉTÉS BATIES SUR LA PART COMMUNALE	J. WEIBEL
2014_79	4.2	Personnel contractuel	REMPLACEMENT DE L'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE EN CHARGE DE LA BIBLIOTHÈQUE, PLACÉ EN DISPONIBILITÉ	J. WEIBEL
2014_80	3.6	Autres actes de gestion du domaine privé	ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL N°27 DIT « DES PENTES » ET ACHAT DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC N°298 « LES FOURNEAUX »	R. DARIEN
2014_81	5.7	Intercommunalité	MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA VOISE ET DE SES AFFLUENTS	R. DARIEN
2014_82	9.1	Autres domaines de compétences des communes	RAPPORT FORMALISÉ CONCERNANT LE BUREAU DE POSTE D'AUNAY SOUS AUNEAU	J. WEIBEL
2014_83	7.1	Décisions Budgétaires	DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE JACQUES SEVESTRE	J. WEIBEL
2014_84	5.3	Désignation de représentants	NOMINATION D'UN ÉLU « CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE »	J. WEIBEL

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le :
La réception en Préfecture le :
L'affichage en Mairie le :

Le Maire,

Jacques WEIBEL

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL ET DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU 11/09/2014**

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

<i>Elus municipaux (dans l'ordre du tableau)</i>	SIGNATURES
<i>M. Jacques WEIBEL, Maire</i>	
<i>M. Robert DARIEN, 1er Adjoint</i>	
<i>Mme Sylvie RIVAUD, 2ème Adjointe</i>	
<i>Mme Cathy LUTRAT, 3ème Adjointe</i>	
<i>M. Alex BORNES, 4ème Adjoint</i>	
<i>Mme Gwenaelle LE CREURER</i>	<i>Pouvoir à Mme Cathy LUTRAT</i>
<i>M. Emmanuel DAVID</i>	
<i>Mme Sylvie REBRÉ</i>	
<i>M. Jean-André CAHUZAC</i>	
<i>Mme Sonia LABSY</i>	
<i>M. Patrick RIVARD</i>	
<i>Mme Déborah KEROUREDAN</i>	<i>Pouvoir à M. Robert DARIEN</i>
<i>M. René BONNET</i>	
<i>Mme Clara PICHOT</i>	
<i>M. Alain BONDON</i>	